



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 75667

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation préoccupante des permanenciers auxiliaires de régulation médicale du SAMU de Seine-et-Marne. En effet, un certain nombre de facteurs amènent ceux-ci à ne plus pouvoir assurer aujourd'hui leur mission de service public en toute sécurité pour la population seine-et-marnaise. Depuis quelques mois, en effet, l'afflux d'appels vers le 15 a pour conséquence en raison du manque d'effectifs une mise en attente des appelants de plus en plus longue, voire un retard de décroché téléphonique. Par ailleurs, le nouveau protocole imposé par le SDIS, la directive de l'inspection académique demandant aux établissements scolaires de contacter systématiquement le SAMU en cas de problèmes, les grèves des généralistes, des ambulanciers privés, des pharmacies de garde, des infirmiers libéraux ont entraîné pour l'année 2002 une augmentation importante de l'activité alors qu'il n'y pas eu de créations de postes depuis 1997. Aujourd'hui, l'ensemble des PARM sont inquiets, fatigués par les gardes supplémentaires à effectuer (environ 50 pour le seul mois de mai 2002), mais ils sont toujours motivés et regrettent avant tout que l'augmentation de travail ne leur permette plus de prendre le temps de dialoguer avec les appelants au risque de passer à côté d'un appel grave. Il lui demande, par conséquent, s'il entend doter de postes supplémentaires le SAMU 77 afin que celui-ci puisse mener à bien sa mission de service public dans l'intérêt de la population seine-et-marnaise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75667

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2171